

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants : 76 (dont 6 procurations)

N°26

OBJET :

AIDES A  
L'IMMOBILIER  
D'ENTREPRISE

ATTRIBUTION DE  
SUBVENTION

ENTREPRISE  
REINHAUSEN  
FRANCE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

18 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 18 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1511-3,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires de la République,

**Vu** la circulaire du 14 septembre 2015 relative à l'application du règlement 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis,

**Vu** la délibération du 28 septembre 2017 relative à la délégation partielle de l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil Départemental de l'Allier,

**Vu** la convention de partenariat du 24 octobre 2017 entre le conseil départemental de l'Allier et la communauté d'agglomération Vichy Communauté portant sur la délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises,

**Considérant** la demande de l'entreprise Reinhausen France relative à la réalisation d'un programme d'investissement immobilier sur la commune de Cusset (zone des Graves) estimé à 2 189 385 € HT, la mise en œuvre d'investissement matériel productif estimé à 2 361 000 € HT, et la création de 40 emplois en CDI équivalent temps plein,

**Considérant** que Reinhausen France, filiale de Maschinesfabrik Reinhausen compte tenu de la taille du groupe est assimilée à une grande entreprise (GE) selon la définition européenne,

**Considérant** la demande de Reinhausen France auprès du conseil départemental de l'Allier d'une subvention à hauteur de 180 000 €,

**Considérant** la nature du projet économique, et conformément à la convention de délégation entre le Département et la Communauté d'agglomération,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'octroyer une subvention à la société Reinhausen France à hauteur de 20 000 € en complément de l'aide départementale,
- D'établir une convention tripartite fixant les obligations du maître d'ouvrage et du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

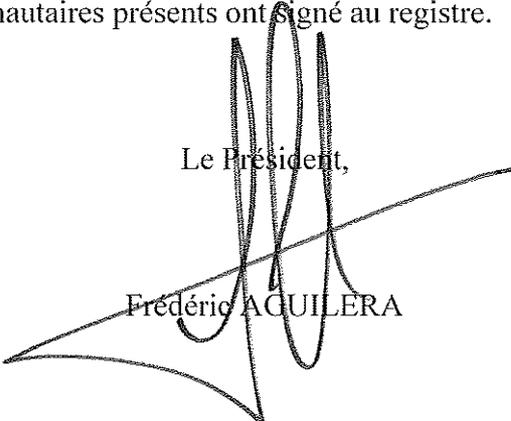
- D'attribuer une subvention de 20 000 € à la société Reinhausen France,
- De donner délégation au Président ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment la convention attributive de subvention,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Fredéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 26 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2018 AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - ATTRIBUTION DE  
SUBVENTION - ENTREPRISE REINHAUSEN FRANCE

.....  
Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 18/12/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 13DEC2018\_26

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018\_26-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4

Finances locales

Interventions économiques

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....  
Nom du fichier : 26.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018\_26-DE-  
1-1\_1.pdf )